



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Agathe Sidorenko et crts « Allaiter si on veut, quand on veut, où on peut » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :